



**CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE CAP-CHAT**

PROCÈS-VERBAL de la **SÉANCE ORDINAIRE** des membres du Conseil municipal de la Ville de Cap-Chat, tenue à la salle Olivier-Gagnon de l'Hôtel de Ville Louis-Roy, à 20h00, le 4 décembre 2017.

ÉTAIENT PRÉSENTS : **Marie Gratton, mairesse**
Jean-Marc Lemieux, conseiller au siège no. 1
Renald Roy, conseiller au siège no. 2
Simon Landry, conseiller au siège no. 3
Richard Émond, conseiller au siège no. 4
Jacinthe Côté, conseillère au siège no. 5
Louis-Seize Sergerie, conseiller au siège no. 6

ÉTAIENT AUSSI PRÉSENTS : Yves Roy, directeur général et greffier

Tous formant quorum sous la présidence de Madame la mairesse, Marie Gratton, la séance est ouverte à 20h06.

RÉS.01.12.17

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par **LOUIS-SEIZE SERGERIE** et résolu à l'unanimité que l'**ORDRE DU JOUR** soit et est approuvé en y ajoutant les points suivants :

- 31. a) Autoriser contribution financière / Centre de Plein Air de Cap-Chat – 10 000.\$ - Budget rég.
- 31. b) Autoriser le renouvellement du contrat d'entretien annuel du système informatique / PG Solutions – 12 140.\$ + tx – Budget 2018.
- 31. c) Autoriser emprunt temporaire – Fonds de roulement / Taxes 2018.
- 31. d) Autoriser emprunt temporaire – Caisse populaire Desjardins / Taxes 2018.

ADOPTÉE

RÉS.02.12.17

ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX DU 13 ET 23 NOVEMBRE 2017

Il est proposé par **JACINTHE CÔTÉ** et unanimement résolu que le **PROCÈS-VERBAL** de la séance ordinaire du 13 novembre 2017 ainsi que le **PROCÈS-VERBAL** de la séance extraordinaire du 23 novembre 2017 soient et sont approuvés tels que présentés.

ADOPTÉE

CORRESPONDANCE

Aucune correspondance.

RÉS.03.12.17APPROBATION DES COMPTES MENSUELS RÉGULIERS VILLE ET ARÉNA

Il est proposé par **SIMON LANDRY** et résolu unanimement que les comptes de la Ville de Cap-Chat couvrant les chèques # 30318 à # 30376 ainsi que # 7067 à # 7069 et # 7071 à # 7078, pour un montant total de **189 854.34\$**, soient et sont approuvés.

ADOPTÉE

RÉS.04.12.17AUTORISER L'ACHAT DE 9 TABLETTES ET 1 PORTABLE / LA CITÉ HI-TECH – 9031-9104 QUÉBEC INC. – 3 684.\$ + TX – BUDGET RÉG.

Il est proposé par **RENALD ROY** et résolu à l'unanimité que la Ville de Cap-Chat **AUTORISE** l'achat de **9 tablettes électroniques et 1 portable** de La Cité Hi-Tech – 9031-9104 Québec Inc., pour un montant de l'ordre de **3 684.\$ + taxes**, servant à l'usage des élus municipaux et du personnel cadre; le coût étant approprié au **budget régulier**.

ADOPTÉE

RÉS.05.12.17AUTORISER L'ACHAT D'UN LUMINAIRE / WESTBURNE – 1 894.93\$ + TX – BUDGET RÉG.

ATTENDU QUE l'un des luminaires installés à la halte routière de Cap-Chat est hors d'usage;

ATTENDU QUE le fabricant du luminaire requis estime son prix de vente à 2 142.86 \$ plus taxes excluant la lampe et le transport;

ATTENDU QUE la compagnie Westburne est en mesure de livrer le luminaire au prix de 1 894.93\$ plus taxes;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par **RICHARD ÉMOND** et unanimement résolu d'acheter le luminaire requis pour la halte routière de Cap-Chat de la compagnie Westburne, au coût de **1 894.93\$ + taxes**; cette dépense étant appropriée au **budget régulier**.

ADOPTÉE

RÉS.06.12.17AUTORISER L'ACHAT ET L'INSTALLATION DE 14 THERMOSTATS ÉLECTRONIQUES À L'HÔTEL DE VILLE / LES INSTALLATIONS ÉLECTRIQUES MARCEL RICHARD INC. – 836.\$ + TX – BUDGET RÉG.

ATTENDU QUE les locaux de l'Hôtel de Ville de Cap-Chat sont chauffés au moyen de plinthes électriques;

ATTENDU QUE les thermostats qui contrôlent la température ambiante sont pour la plupart vétustes et doivent être remplacés;

ATTENDU QUE le remplacement des vieux thermostats manuels actuels par des thermostats électroniques laissent présager une économie d'énergie de près de 15% annuellement;

ATTENDU QU'il est opportun d'effectuer le remplacement de quatorze thermostats, pour un coût total incluant les appareils et la pose de 836.00 \$ + taxes;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par **SIMON LANDRY** et unanimement résolu d'accepter la soumission de Les Installations Électriques Marcel Richard Inc., datée du 17 novembre 2017, pour l'achat et la pose dans les locaux de l'Hôtel de Ville de Cap-Chat de 14 thermostats électroniques, au coût de 836.00 \$ + taxes; cette somme étant appropriée au budget régulier.

ADOPTÉE

RÉS.07.12.17**AUTORISER LA VENTE DU CHARGEUR SUR ROUES KOMATSU, MODÈLE WA320, SÉRIE A32599, ANNÉE 2006**

ATTENDU QUE le chargeur sur roues Komatsu, modèle 320, série A32599 de l'année 2006, que possède la Ville de Cap-Chat est hors d'usage depuis plus d'un an ayant subi des dommages importants;

ATTENDU QUE des réparations de près de 80 000.\$ seraient nécessaires afin de remettre le véhicule en état de marche;

ATTENDU QUE de telles réparations ne sont pas garanties du bon fonctionnement à court, à moyen ou à long terme du véhicule, celui-ci ayant été contaminé par des particules métalliques qui se sont dispersées dans l'ensemble du système hydraulique;

ATTENDU QUE par résolution adoptée, lors de la séance régulière du Conseil municipal tenue le 7 novembre 2016 et portant le numéro 27.11.16, la Ville autorisait la vente du chargeur sur roues Komatsu 2006;

ATTENDU QUE la Ville de Cap-Chat a reçu une offre d'achat ferme du véhicule Komatsu 2006, pour un montant de 14 000.\$, excluant le godet, montant qu'elle considère raisonnable et avantageux dans les circonstances;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par **LOUIS-SEIZE SERGERIE** et unanimement résolu de **VENDRE** à Excavation Dubé & Cassivi de Gaspé, sans garantie aucune, que pour l'usage des pièces, le chargeur sur roues Komatsu 2006, modèle WA3420, série A32599, pour la somme de **14 000.\$ + taxes, excluant le godet**;

Il est, de plus, résolu que le directeur général - greffier soit et est autorisé à compléter et signer tout document pour concrétiser ladite vente.

ADOPTÉE

RÉS.08.12.17**AUTORISER LA SIGNATURE D'UN PROTOCOLE D'ENTENTE SUPPLÉMENTAIRE AU PROTOCOLE D'ENTENTE 2016-2017 / FONDS QUÉBÉCOIS D'INITIATIVES SOCIALES – CONSOLIDATION DES PROJETS LOCAUX ET RÉGIONAUX FINANCÉS DANS LE CADRE DES ALLIANCES POUR LA SOLIDARITÉ**

ATTENDU QUE la Ville de Cap-Chat, dans le cadre du Programme du Fonds Québécois d'Initiatives Sociales (FQIS) a présenté un projet visant l'embauche d'une ressource pour le service d'animation en loisirs;

ATTENDU QUE dans le cours du mois d'août 2016, un protocole d'entente intervenait entre la Ville de Cap-Chat et le Ministre de l'Emploi et de la Solidarité Sociale par l'entremise du Secrétariat à l'action communautaire autonome et aux initiatives sociales (SACAIS), allouant à la Ville de Cap-Chat une contribution financière de 10 000. \$ pour la période du 1^{er} avril 2016 au 31 octobre 2017;

ATTENDU QUE la Ville de Cap-Chat et le Ministre de l'Emploi et de la Solidarité Sociale, par l'entremise du SACAIS, s'entendent sur les modalités d'un Protocole d'entente supplémentaire au Protocole d'entente 2016-1017;

ATTENDU QUE ce nouveau protocole d'entente couvre la période du 1^{er} avril 2016 au 30 avril 2018;

ATTENDU QU'il est opportun pour la Ville de Cap-Chat d'adhérer au nouveau Protocole d'entente soumis par le Ministre de la Solidarité Sociale par l'entremise du SACAIS;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par **JEAN-MARC LEMIEUX** et unanimement résolu de :

- **CONVENIR** avec le Ministre de l'Emploi et de la solidarité sociale, par l'entremise du SACAIS, d'un Protocole d'entente supplémentaire au Protocole d'entente 2016-2017 prolongeant de six (6) mois le financement du projet financé dans le cadre de l'appel de projet 2016-2017 réalisé par la consolidation des projets locaux et régionaux financés dans le cadre des Alliances pour la solidarité, tel que décrit dans le Protocole d'entente 2016-2017;



- **RÉALISER** le projet dans la période du 1^{er} novembre 2017 au 30 avril 2018;
- **AUTORISER** la mairesse, madame Marie Gratton, et le directeur général – greffier, M. Yves Roy, à signer au nom de la Ville de Cap-Chat le Protocole d'entente supplémentaire au Protocole d'entente 2016-2017 ou tout autre document pertinent à ce dossier.

ADOPTÉE

RÉS.09.12.17

AUTORISER CHANGEMENT D'ÉCHELON SALARIAL / M. JOCELYN SERGERIE

ATTENDU QUE M. Jocelyn Sergerie requiert que soit reconsidéré son classement au niveau de l'échelle salariale définie à l'annexe A-2 de la convention collective des employés municipaux de la Ville de Cap-Chat;

ATTENDU QUE le Conseil municipal réuni en séance de travail le 13 novembre 2017, après examen de la demande et du dossier de monsieur Jocelyn Sergerie, considère que ce dernier doit bénéficier de l'échelon 3;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par **LOUIS-SEIZE SERGERIE** et résolu à l'unanimité d'**ACCORDER à monsieur Jocelyn Sergerie, l'échelon 3 du tableau de la classe salariale de journalier**, tel que défini à l'annexe 2 de la convention collective des employés municipaux de la Ville de Cap-Chat, et ce, rétroactivement au 13 novembre 2017.

ADOPTÉE

RÉS.10.12.17

ADOPTION DU BUDGET RÉVISÉ 2017 DE L'OFFICE MUNICIPAL D'HABITATION DE CAP-CHAT / 152.\$ - BUDGET RÉG.

Il est proposé par **RICHARD ÉMOND** et unanimement résolu que la Ville de Cap-Chat **APPROUVE** le « Budget révisé 2017 » de l'**Office municipal d'habitation de Cap-Chat** daté du 14 novembre 2017 et reçu à la municipalité le 22 novembre 2017, dont la **participation financière municipale s'élève à 152.\$**; cette somme étant appropriée au budget régulier.

ADOPTÉE

RÉS.11.12.17

RENOUVELLEMENT DU MANDAT DES MEMBRES DU COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME – 2017-2019

CONSIDÉRANT QUE le mandat des membres du Comité consultatif d'urbanisme (CCU) est renouvelé à tous les deux ans;

CONSIDÉRANT QU'en vertu de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (LAU), les municipalités ont le pouvoir de se doter d'un Comité consultatif d'urbanisme (CCU);

CONSIDÉRANT QUE les membres dudit Comité consultatif d'urbanisme (CCU) sont nommés par résolution du Conseil;

CONSIDÉRANT QUE le Comité consultatif d'urbanisme (CCU) constitue l'un des moyens mis à la disposition des municipalités, dont l'objectif premier, est de fournir des recommandations au Conseil municipal sur les sujets se rapportant à l'aménagement du territoire : l'urbanisme;

CONSIDÉRANT QUE la Loi précise qu'un CCU doit être composé d'au moins un membre du Conseil municipal et du nombre de membres qu'il détermine; le nombre idéal est un nombre impair (cinq à sept personnes) souvent favorisé afin de dégager une orientation sur les questions difficiles donnant lieu à un vote;



POUR CES MOTIFS, il est proposé par **JACINTHE CÔTÉ** et résolu unanimement que la Ville de Cap-Chat **DÉSIGNE** les personnes suivantes comme membres du Comité consultatif d'urbanisme, pour **un terme de deux ans** (2017-2019), à savoir :

- Jean-Marc Lemieux
- René Soucy
- Rodrigue Landry
- Bernard Lemieux
- Louis Létourneau
- Pierre-Yves Lévesque
- Régis Soucy

ADOPTÉE

RÉS.12.12.17

RECONDUCTION DE MANDAT DU PROCUREUR DE LA VILLE / Me DENIS TREMBLAY DE MATANE 2018-2019-2020

Il est proposé par **SIMON LANDRY** et résolu à l'unanimité que la Ville de Cap-Chat **PROCÈDE** à la **reconduction du mandat de Me Denis Tremblay de Matane**, à titre de procureur de la municipalité, et ce, pour les **années 2018-2019-2020**.

ADOPTÉE

RÉS.13.12.17

DÉCRÉTER TAUX D'INTÉRÊT SUR LES ARRÉRAGES / EXERCICE FINANCIER 2018

Il est proposé par **JEAN-MARC LEMIEUX** et unanimement résolu que le **taux d'intérêt sur les arrérages soit et est fixé à 14% pour l'exercice financier 2018**.

ADOPTÉE

RÉS.14.12.17

DÉTERMINER LE POURCENTAGE D'INDEXATION POUR LES LOCATAIRES / ANNÉE 2018

Il est proposé par **RENALD ROY** et résolu à l'unanimité que la Ville de Cap-Chat **DÉTERMINE** le **pourcentage d'indexation à 2%**, pour **l'exercice financier 2018**, et ce, pour **tous les loyers municipaux**.

ADOPTÉE

RÉS.15.12.17

APPROUVER CÉDULE DES SÉANCES ORDINAIRES DU CONSEIL MUNICIPAL / EXERCICE FINANCIER 2018

CONSIDÉRANT QUE la municipalité doit, **avant le début de chaque année civile**, **établir le calendrier de ses séances ordinaires** pour cette année en fixant le jour et l'heure du début de chacune;

CONSIDÉRANT QUE le Conseil municipal **peut** cependant **décider** qu'une séance ordinaire débutera au jour et à l'heure qu'il précise plutôt que conformément au calendrier, et ce, en donnant un **avis public**;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par **JACINTHE CÔTÉ** et résolu à l'unanimité que la Ville de Cap-Chat établisse le **calendrier de ses séances ordinaires du Conseil** prévues pour l'année 2018, à 20h00, à la **salle du Conseil municipal de l'Hôtel de Ville et aux jours suivants** :



Lundi, 8 janvier	Mardi, 3 juillet
Lundi, 5 février	Pas de séance en août
Lundi, 5 mars	Mardi, 4 septembre
Mardi, 3 avril	Lundi, 1 ^{er} octobre
Lundi, 7 mai	Lundi, 5 novembre
Lundi, 4 juin	Lundi, 3 décembre

ADOPTÉE

RÉS.16.12.17

AUTORISER LE RENOUELEMENT DE L'ADHÉSION 2018 À LA FQM /
FÉDÉRATION QUÉBÉCOISE DES MUNICIPALITÉS – 1 720.34\$ + TX – BUDGET RÉG.
2018

Il est proposé par **RENALD ROY** et unanimement résolu que la Ville de Cap-Chat **RENOUVELLE** son adhésion à la **Fédération québécoise des municipalités** pour l'exercice financier 2018, au montant de **1 720.34\$ + taxes**; le coût étant approprié au budget régulier 2018.

ADOPTÉE

RÉS.17.12.17

AUTORISER LA SIGNATURE DU PROTOCOLE D'ENTENTE DE L'ADMINISTRATION
PORTUAIRE DE CAP-CHAT / LES MÉCHINS (2017-2022)

CONSIDÉRANT l'entente à intervenir, pour une période de cinq ans, entre la Ville et l'Administration portuaire de Cap-Chat / Les Méchins **relative au versement d'une contribution financière pour le compteur d'électricité du havre de pêche**;

POUR CE MOTIF, il est proposé par **RICHARD ÉMOND** et résolu à l'unanimité que la Ville de Cap-Chat **AUTORISE Mme Marie Gratton et M. Yves Roy**, respectivement mairesse et directeur général-greffier de ladite municipalité, à **signer le protocole d'entente à intervenir avec l'Administration portuaire de Cap-Chat / Les Méchins**.

ADOPTÉE

RÉS.18.12.17

MANDATER LA FIRME D'URBANISME POUR LA PRÉPARATION D'UN
AMENDEMENT AU RÈGLEMENT DE ZONAGE / GASTON ST-PIERRE & ASSOCIÉS –
BUDGET RÉG.

Il est proposé par **RENALD ROY** et résolu unanimement que la Ville de Cap-Chat **MANDATE** la firme d'urbanisme « **Gaston St-Pierre & Associés** » pour procéder à la **préparation d'une demande de modification réglementaire** dans le dossier portant le matricule : 6540-43-5004; le coût étant approprié au **budget régulier**.

ADOPTÉE

RÉS.19.12.17

AUTORISER PAIEMENT DE FACTURE POUR INSPECTION MÉCANIQUE ANNUELLE
/ CENTRE DU CAMION BOUFFARD INC. – 876.68\$ + TX – BUDGET RÉG.

Il est proposé par **LOUIS-SEIZE SERGERIE** et résolu unanimement que la Ville de Cap-Chat **AUTORISE** le **paiement de la facture** (#BT-170984 du 09-11-2017), de « **Centre du Camion Bouffard** », au montant de **876.68\$ + taxes**, concernant l'inspection mécanique annuelle du camion 10 roues GMC; le coût étant approprié au **budget régulier**.

ADOPTÉE

RÉS.20.12.17AUTORISER PAIEMENT DE FACTURE POUR ACHAT D'ASPHALTE / 9167-6130 QUÉBEC INC. – 4 982.40\$ + TX – BUDGET RÉG.

Il est proposé par **SIMON LANDRY** et résolu à l'unanimité que la Ville de Cap-Chat **AUTORISE** le paiement de la facture (#109001184 du 24-10-2017), de « **9167-6130 Québec Inc.** », au montant de **4 982.40\$ + taxes**, pour l'achat d'asphalte servant à l'entretien et la réparation du réseau routier municipal; le coût étant approprié au **budget régulier**.

ADOPTÉE

RÉS.21.12.17AUTORISER L'ACHAT D'UNE SOUDEUSE USAGÉE / LAMARRE GAZ INDUSTRIEL INC. – 1 800.\$ + TX – BUDGET RÉG.

ATTENDU QUE le garage municipal est actuellement équipé d'une soudeuse de marque Thermal Arc qui accuse plus de vingt ans de services;

ATTENDU QUE les pièces pour réparer ladite soudeuse ne sont plus disponibles sur le marché;

ATTENDU QUE l'entreprise Lamarre Gaz Industriel Inc. de Matane vend, au prix de 1 800.\$ + taxes, une soudeuse usagée, fonctionnelle et en condition, de marque Lincoln Invertec 350, 220/550V incluant le dévidoir et la poignée;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par **JACINTHE CÔTÉ** et unanimement résolu d'**AUTORISER** l'achat, chez Lamarre Gaz Industriel Inc., de la **soudeuse de marque Lincoln Invertec 350, au prix de 1800.\$ + taxes, incluant dévidoir et poignée**; le coût étant approprié au **budget régulier**.

ADOPTÉE

RÉS.22.12.17ENTRETIEN DE LA ROUTE DU CASSETTE – HIVER 2017-2018 / SUBVENTION MTQ – RÉSEAU ROUTIER

CONDITIONNELLEMENT à l'aide financière versée par le gouvernement du Québec dans le cadre du Programme de l'amélioration et l'entretien du réseau routier, il est proposé par **JEAN-MARC LEMIEUX** et unanimement résolu que la Ville de Cap-Chat **ACCORDE** une aide financière pour le bénéfice des résidents de la Route du Casette;

Ladite aide financière est consentie seulement pour l'hiver **2017-2018** et devra uniquement servir pour l'**entretien hivernal de cette route**, à savoir :

- Route du Casette : 3,56 kms (maximum : 1 424.\$)

ADOPTÉE

RÉS.23.12.17RENOUVELLEMENT DU CONTRAT D'ENTRETIEN HIVERNAL DU TRONÇON DE LA ROUTE DE LA POINTE-AU-GOËMON / HIVER 2017-2018

ATTENDU QUE depuis de nombreuses années, la Ville de Cap-Chat **EFFECTUE** le déneigement et l'entretien hivernal d'un tronçon de route à la Pointe-au-Goëmon, partie située dans la Ville de Sainte-Anne-des-Monts;

ATTENDU QUE la Ville de Cap-Chat est désireuse de reconduire pour la prochaine saison l'entretien hivernal dudit tronçon de route;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par **LOUIS-SEIZE SERGERIE** et résolu à l'unanimité que la Ville de Cap-Chat **ACCEPTÉ** d'effectuer le **déneigement et l'entretien hivernal du tronçon de route à la Pointe-au-Goëmon** (partie de la Ville de Sainte-Anne-des-Monts), pour la **saison hivernale 2017-2018**, considérant le versement d'un **montant forfaitaire de l'ordre de mille dollars (1 000.\$)**.

ADOPTÉE

RÉS.24.12.17AUTORISER CONTRIBUTION FINANCIÈRE / ASSOCIATION DES POMPIERS VOLONTAIRES DE CAP-CHAT – 300.\$ - BUDGET RÉG.

Il est proposé par **JACINTHE CÔTÉ** et unanimement résolu que la Ville de Cap-Chat **AUTORISE** le versement d'une contribution financière de l'ordre de trois cents dollars (300.\$) à l'Association des Pompiers volontaires de Cap-Chat; cette dépense étant appropriée au budget régulier.

ADOPTÉE

RÉS.25.12.17AVIS DE MOTION – RÈGLEMENT RELATIF À L'ADOPTION D'UN CODE D'ÉTHIQUE ET DE DÉONTOLOGIE RÉVISÉ DES ÉLUS MUNICIPAUX DE LA VILLE DE CAP-CHAT

MONSIEUR RICHARD ÉMOND, conseiller au siège no. 4, **DONNE AVIS DE MOTION** qu'il présentera, à une séance ultérieure, un **Règlement relatif à l'adoption d'un Code d'éthique et de déontologie révisé des élus municipaux de la Ville de Cap-Chat**.

ADOPTÉE

RÉS.26.12.17ADOPTION DU PROJET DE RÈGLEMENT RELATIF AU CODE D'ÉTHIQUE ET DE DÉONTOLOGIE RÉVISÉ DES ÉLUS MUNICIPAUX DE LA VILLE DE CAP-CHAT

Il est proposé par **RICHARD ÉMOND** et résolu à l'unanimité que le **PROJET de Règlement relatif au Code d'éthique et de déontologie révisé des élus municipaux de la Ville de Cap-Chat** soit et est adopté.

ADOPTÉE

RÉS.27.12.17ADOPTION DU RÈGLEMENT NO. 273-2017 DÉCRÉTANT LA TARIFICATION DES SERVICES D'AQUEDUC ET D'ÉGOÛT POUR L'EXERCICE FINANCIER 2018

Il est proposé par **JEAN-MARC LEMIEUX** et unanimement résolu que le **RÈGLEMENT portant le numéro 273-2017 décrétant la tarification des services d'aqueduc et d'égoût, pour l'exercice financier 2018**, soit et est adopté.

Il est, de plus, résolu que ledit **Règlement numéro 273-2017** soit et est inscrit dans le **Livre des Règlements de la Ville de Cap-Chat**.

ADOPTÉE

RÉS.28.12.17ADOPTION DU RÈGLEMENT NO. 274-2017 DÉCRÉTANT LES TARIFS POUR LE SERVICE DE CUEILLETTE, DE TRANSPORT ET DE DISPOSITION DES ORDURES POUR L'EXERCICE FINANCIER 2018

Il est proposé par **RICHARD ÉMOND** et unanimement résolu que le **RÈGLEMENT portant le numéro 274-2017 décrétant les tarifs pour le service de cueillette, de transport de disposition des ordures, pour l'exercice financier 2018**, soit et est adopté.

Il est, de plus, résolu que ledit **Règlement numéro 274-2017** soit et est inscrit dans le **Livre des Règlements de la Ville de Cap-Chat**.

ADOPTÉE

RÉS.29.12.17AUTORISER CONTRIBUTION FINANCIÈRE / CENTRE DE PLEIN AIR DE CAP-CHAT – 10 000.\$ - SURPLUS

Il est proposé par **JEAN-MARC LEMIEUX** et résolu à l'unanimité que la Ville de Cap-Chat **AUTORISE le versement d'une contribution financière**, de l'ordre de **dix mille dollars (10 000.\$)**, au **Centre de Plein Air de Cap-Chat** afin de permettre audit organisme de rencontrer ses obligations financières et de démarrer la prochaine saison de glisse; cette dépense étant appropriée au **surplus**.

ADOPTÉE

RÉS.30.12.17AUTORISER LE RENOUVELLEMENT DU CONTRAT D'ENTRETIEN ANNUEL DU SYSTÈME INFORMATIQUE / PG SOLUTIONS – 12 140.\$ + TX – BUDGET 2018

Il est proposé par **SIMON LANDRY** et résolu unanimement que la Ville de Cap-Chat **AUTORISE le renouvellement du contrat d'entretien annuel du système informatique** de la municipalité, pour la période s'échelonnant du **1^{er} janvier au 31 décembre 2018**, au coût de **12 140.\$ + taxes**; ce montant étant approprié au budget régulier 2018.

ADOPTÉE

RÉS.31.12.17AUTORISER EMPRUNT TEMPORAIRE – FONDS DE ROULEMENT / TAXES 2018

Il est proposé par **RENALD ROY** et unanimement résolu que des **emprunts temporaires ne dépassant pas 146 986.\$ soient et sont effectués sur le compte spécial « Fonds de roulement »** en attendant la perception des taxes 2018 et dont l'échéance de remboursement est fixée avant le **31 décembre 2018**.

ADOPTÉE

RÉS.32.12.17AUTORISER EMPRUNT TEMPORAIRE – CAISSE POPULAIRE DESJARDINS / TAXES 2018

Il est proposé par **SIMON LANDRY** et résolu à l'unanimité que la Ville de Cap-Chat **SOIT ET EST AUTORISÉE à effectuer des emprunts temporaires** pour le paiement des dépenses d'administration courante, à la **Caisse populaire Desjardins de Cap-Chat**, en attendant la perception des taxes 2018 en autant que **lesdits montants n'excèdent pas la somme de quatre cent mille dollars (400 000.\$)** et que **les remboursements s'effectuent dans l'année courante 2018** (article 567-ch.C-19 de la Loi sur les cités et villes).

ADOPTÉE

DÉPÔT DES FORMULAIRES DE DÉCLARATION DES INTÉRÊTS FINANCIERS DES ÉLUS MUNICIPAUX

M. Yves Roy, directeur général et greffier, **ATTESTE** que les **formulaires de déclaration des intérêts financiers des élus municipaux ont tous été déposés à son bureau**. Conformément à la loi, une confirmation sera transmise au ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire.



PÉRIODE DE QUESTIONS

Il est 20h54 et il est proposé par **RICHARD ÉMOND** que l'assemblée soit et est levée.

MARIE GRATTON
MAIRESSE

YVES ROY
DIRECTEUR GÉNÉRAL ET GREFFIER